

Alors que se profile la COP 21, marquée par l'ampleur de la mobilisation des territoires locaux, la Métropole du Grand Paris doit définir son projet de territoire et son modèle de développement.

Aussi, à l'occasion de la troisième séance de son groupe de travail, le Conseil de développement du Val-de-Marne proposait de débattre de l'enjeu de la durabilité des territoires métropolitains et de la transition écologique de leurs structures socio-économiques.

Dans un premier temps et pour éclairer les réflexions du groupe, trois intervenants ont apporté leur regard sur ces questions.

Nicolas Buchoud, président du Cercle Grand Paris de l'Investissement durable, a rappelé la chronologie des points de rencontre et des rendez-vous manqués entre la construction métropolitaine et l'enjeu du développement durable. Il a souligné que si cet enjeu s'est inscrit dans la genèse du projet métropolitain (avec la consultation internationale d'architectes-urbanistes organisée en 2009 sur le thème de la métropole "post-Kyoto"), il n'est pas pleinement au cœur des réflexions actuelles sur le projet métropolitain, malgré la mobilisation de nombreux acteurs privés.

Florence Castel, directrice générale du pôle de compétitivité Advancity a montré comment les questions d'innovation étaient greffées au chantier métropolitain. Elle a insisté sur la nécessité de soutenir les initiatives innovantes et de faciliter la rencontre entre les acteurs de projets de recherche et développement.

Olivier Meier, directeur du festival de l'Oh et de l'Université populaire de l'eau et du développement durable (UPEDD), a quant à lui mis l'accent sur les enjeux sociétaux de la transition écologique. Il a expliqué comment les questions environnementales (notamment celles liées à l'eau) pouvaient être d'efficaces outils de lutte contre l'exclusion sociale, du fait de leur transversalité.

A la suite de ces interventions, une discussion a été ouverte à l'ensemble des participants et a fait émerger les points suivants :

- La nécessité de s'appuyer sur les initiatives existantes

La transition écologique est un projet transversal, qui nécessite la coordination de politiques territoriales parfois trop sectorisées (urbanisme, habitat, transport, alimentation, développement économique, etc.). Dans cette perspective, les participants ont souligné le rôle charnière de la Métropole du Grand Paris. Du fait de son emprise territoriale à l'échelle de la zone urbaine dense, elle pourrait assurer un pilotage efficace des politiques publiques. La mise en œuvre d'un Plan Climat-Energie à l'échelle métropolitaine, prévue par la loi, pourrait en être l'outil.

Cependant, les participants au groupe de travail ont alerté quant au risque que la réorganisation institutionnelle ne menace les initiatives locales qui ont fait preuve de leur efficacité. En effet, la loi NOTRe devrait répartir à nouveau un certain nombre de compétences et notamment les Plan Climat-Energie Territoriaux qu'un grand nombre de collectivités franciliennes a mis en place, et qui sont de précieux outils leur permettant de se doter d'un cadre d'analyse et de développer la transversalité entre services. La Métropole devra donc assurer le tuilage de ses politiques avec les démarches déjà en place.

Enfin, que ce soit dans le champ économique, social ou culturel, tout un écosystème d'initiatives s'est construit autour des enjeux de la transition écologique. En matière d'aménagement, des projets urbains se distinguent par l'exemplarité de leur approche environnementale. Des acteurs économiques développent des innovations. Pour les participants, il est essentiel de réunir et de mettre en réseau ces initiatives dans le projet métropolitain et ainsi d'éviter que les changements institutionnels n'en menacent le dynamisme.

- L'enjeu d'un projet métropolitain clair, ambitieux et partagé en matière de transition écologique

Protection de l'environnement, transition écologique, développement durable, croissance verte, responsabilité sociale et environnementale, ville durable, politique énergétique... Un grand nombre de notions sont utilisés, parfois indistinctement, dans le débat public. Aussi, pour les participants au groupe de travail, la Métropole du Grand Paris devra clairement prioriser et formaliser sa vision des enjeux environnementaux à l'occasion de la définition de son projet de territoire. A ce titre, la fixation par la Métropole d'objectifs ambitieux de réduction de son empreinte carbone est perçue comme un préalable nécessaire.

Mais la réussite de l'ambition métropolitaine passe avant tout par la prise de conscience citoyenne. Aussi, pour les participants, apparaît la nécessité de construire une pédagogie écologique qui dépasse le caractère "punitif" auquel elle peut parfois renvoyer. Cette pédagogie trouve sa pleine efficacité au contact des territoires, à travers la participation des habitants à la valorisation de leur cadre de vie, qui concrétise des notions d'écologie et de durabilité parfois trop abstraites et contribue à l'inclusion socio-politique de populations défavorisées.